

MAIRIE D'OLBY**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'OLBY (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. Samuel GAUTHIER, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 17 juin 2020

PRÉSENTS : MM. ACHARD Nicolas, TRONCHE Aymeric, CARAY Frédéric, OUVRARD Dominique, ANDANSON Alain, MEGEMONT Etienne, NESME Emmanuel, Mmes FINET Hélène, BRIGNON Hélène, LANGLAIS Sarah, LACOURT Noëlle, BONY Catherine.

ABSENTS excusés : Mmes GUILLAUME Michèle, PLANEIX Bernadette

SOUS-PRÉFECTURE

Objet : demande d'admission en non-valeur (budget eau) 1^{er} JUIL. 2020

D'ISSOIRE

M. le Trésorier de Rochefort-Montagne informe la commune d'OLBY que des créances sont irrécouvrables, notamment sur le budget Eau et Assainissement. A la suite de la clôture pour insuffisance d'actif sur la procédure de liquidation judiciaire la Boucherie MICHEL est redevable de la somme de 302.80 € à la commune d'OLBY.

M. le Trésorier de Rochefort-Montagne demande l'admission en non-valeur du titre pour un montant de 302.80 € sur le budget Eau et Assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver cette demande et de prévoir les crédits suffisants au budget Eau et Assainissement.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire :



Samuel GAUTHIER

Reçu à la Sous-Préfecture
d'ISSOIRE, le

01 JUIL. 2020

